

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE D’EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX  
DE CONSTAT D’ABANDON DU 14 NOVEMBRE 2022 CONCERNANT LES  
CONCESSIONS SISES AU CIMETIÈRE GÉNÉRAL, RUE DE CALAIS À  
BEAUVAIS, RÉPERTORIÉES SUR LA LISTE JOINTE EN ANNEXE.**

Je soussigné, Franck PIA, Maire de la Ville de Beauvais, certifie que les procès-verbaux dressés par Monsieur Mamadou LY, adjoint en charge de la vie urbaine et de la proximité, notamment dans le domaine de l’entretien des cimetières, le **lundi 14 Novembre 2022** en présence de Monsieur François STERCKEMAN, chef de service de Police municipale, au sujet de l’état d’abandon des concessions situées au cimetière Général de Beauvais, rue de Calais, dont la liste est jointe en annexe, ont été affichés par extraits comme suit :

1<sup>ère</sup> période d’affichage : Lundi 21 Novembre 2022 au Mardi 21 Décembre 2022 inclus.

15 jours sans affichage : Jeudi 22 Décembre 2022 au Jeudi 05 Janvier 2023 inclus.

2<sup>ème</sup> période d’affichage : Vendredi 06 Janvier 2023 au Lundi 06 Février 2023 inclus.

15 jours sans affichage : Mardi 07 Février 2023 au Mardi 21 Février 2023 inclus.

3<sup>ème</sup> période d’affichage : Mercredi 22 Février 2023 au Mercredi 22 Mars 2023 inclus.

En fait de quoi, j’ai établi le présent certificat qui sera annexé aux originaux des procès-verbaux constatant l’état d’abandon des concessions dont la liste figure en annexe.

Fait à Beauvais, le 23 Mars 2023,

Le Maire

**Franck PIA**

